



Procès-verbal de l'AG
du Conseil central du Montréal
métropolitain-CSN
tenue le 2 avril 2025
Salle Multi CSN
Montréal

Solidaires, à toute épreuve

Dominique Daigneault et Bertrand Guibord agissent respectivement comme président et secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE

Dominique Daigneault, présidente du CCMM-CSN, débute par une minute de silence observée à la mémoire de celles et ceux qui sont morts en luttant pour la classe ouvrière. Elle souligne en particulier le décès de Michel Pietrantonio, militant de la FSSS pendant de nombreuses années.

Mot d'ouverture

Dominique Daigneault, présidente du CCMM-CSN, souhaite la bienvenue aux nouvelles et nouveaux délégué-es et présente son mot d'ouverture.

« Bonsoir tout le monde,

Je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais j'ai l'impression que rien ne ralentit et que les sujets de lutte se multiplient ! Tous les jours, je me dis que le thème du prochain congrès, *À l'offensive*, est vraiment bien choisi ! Ce soir d'ailleurs, on vous présentera les propositions qui y seront déposées. Je ne vous en dirai pas plus, parce qu'on aura l'occasion d'en parler plus tard. Parmi les luttes qu'on a à mener, il y a évidemment celle contre PL 89 ! Les choses s'accroissent pour qu'il soit adopté rapidement. Merci à ceux et celles qui ont participé aux actions contre ce projet de loi. Les organisations syndicales sont pas mal *crinquées* et décidées à lutter contre ce projet de loi autoritaire qui vise à miner notre droit de grève et, par conséquent, nos moyens de résister aux patrons qui n'ont qu'une seule envie, celle de nous exploiter sans que l'on puisse broncher ! On ne se laissera pas faire ! Nous aurons l'occasion d'y revenir au cours de l'assemblée.

Bien sûr, nos voisins du Sud atteignent des sommets en matière de répression et de prise de mesures d'extrême droite, mais on ne doit pas négliger ce qui se passe ici ! Du côté des États-Unis, une étudiante turque au doctorat à l'Université Tufts près de Boston, Rumeysa Ozturk, a été arrêtée par la police de l'immigration dans le cadre de la répression de l'administration Trump contre les militantes et les militants pro-Palestine. Elle est détenue par le Département de la Sécurité intérieure des États-Unis depuis quelques jours. Son crime ? Avoir écrit un article critiquant la façon dont son université gère le mouvement de contestation de solidarité avec le peuple palestinien. Elle est loin d'être la seule. Mahmoud Khalil, un détenteur de carte verte de résident permanent a été arrêté le 8 mars dernier par le service de l'immigration pour avoir organisé des manifestations pacifiques soutenant les droits du peuple palestinien. Il n'a toujours pas été inculpé de quelque infraction que ce soit. Une procédure d'expulsion a été engagée contre lui.

Johanne Liu, pédiatre urgentiste au CHU Ste-Justine et ex-présidente de Médecin sans frontière, devait présenter une conférence à l'université de New York sur les défis de l'action humanitaire en temps de crise. Or, cette conférence a été annulée parce que son contenu pouvait être perçu comme antisémite. Pourtant, le contenu avait été envoyé à l'avance et s'appuyait sur des données colligées par l'Aid Workers Security Database qui identifiait la bande de Gaza comme étant l'endroit dans le monde où avait péri le plus grand nombre de travailleurs humanitaires. On lui reprochait aussi d'aborder les compressions de l'administration Trump à USAID, l'Agence des États-Unis pour le développement international, ce qui aurait pu être perçu comme antigouvernemental.

L'Université de Montréal a d'ailleurs transmis un courriel à la communauté universitaire les appelant à la prudence et leur rappelant que les douaniers étatsuniens peuvent demander d'avoir accès aux appareils électroniques pour en vérifier le contenu et éventuellement de refuser l'entrée au pays, entre autres, si le contenu de leurs recherches est jugé non cohérent avec les valeurs trumpistes. D'ailleurs, un chercheur français s'est vu refuser l'entrée aux É.-U. parce que des messages critiquant le président Trump avaient été trouvés sur ses appareils électroniques par des douaniers.

De plus en plus de voix s'élèvent contre cette répression. Amnistie internationale et d'autres organisations dénoncent ces situations. Les organisations syndicales commencent à manifester de plus en plus fort leur colère. D'ailleurs, lors de notre congrès, nous recevrons Carl Rosen, de l'UE, qui est une de ces organisations qui se tiennent debout.

C'est clair que, pour riposter à la classe dominante, il faut réfléchir à nos modes d'organisation pour passer à l'offensive et s'assurer de gagner les nombreuses luttes qui se présentent à nous. À cet égard, enfin, les organisations syndicales ont lancé la démarche des États généraux du syndicalisme. Il faut nous unir et nous radicaliser collectivement. Lors du lancement, Caroline Senneville, la présidente de la CSN a rappelé l'importance de prendre la rue et qu'il faut se rappeler que nos luttes sont incessantes. Pour sa part, le CIMM lancera les États généraux régionaux le 13 mai prochain. Rappelons que le CIMM, lassé d'attendre après les centrales, avait pris l'initiative d'en organiser en 2016-2017. Cela nous donnera l'occasion de revisiter les réflexions que nous y avons menées.

Trois choses en terminant :

D'abord, nous tenions à mentionner que la CSN est intervenue dans le débat entourant le PL84, Loi sur l'intégration nationale, déplorant qu'aucune consultation publique n'avait été faite avant de se pencher sur le sujet. Katia Lelièvre, responsable politique au dossier pour la CSN a exprimé notre profond désaccord sur l'annonce d'une modification à la Charte des droits et libertés sans justification convaincante. De plus, dans son communiqué, la CSN a rappelé que « (...) *le Québec, en tant que société d'accueil, et ses composantes, y incluant les organisations syndicales, ont l'obligation de tout mettre en œuvre afin de surmonter les divers obstacles à l'intégration sociale, économique, linguistique et culturelle des nouvelles et nouveaux arrivants. Nous devons aussi défendre la qualité et l'égalité des conditions de travail et nous assurer du respect des mêmes droits pour toutes et tous.*

La francisation en milieu de travail, la reconnaissance des acquis et des compétences, l'accès à l'emploi, au logement, aux services de garde éducatifs, et à la formation professionnelle comptent parmi les mesures essentielles à la contribution de toutes et de tous à la vitalité culturelle. » Ce avec quoi nous sommes entièrement d'accord.

Aussi, comme vous le remarquerez, le point délégué du Nunavik et de Eeyou Istchee Baie James n'est pas à l'ordre du jour. Comme il arrivait souvent qu'il n'y ait pas de délégué-es, nous trouvions inapproprié de souligner leur absence alors que nous ne le faisons pas pour les autres syndicats.

Enfin, le 12 avril prochain, ça fera 15 ans que Michel Chartrand est décédé. Il était un véritable pilier du mouvement syndical québécois. C'est sous sa présidence que le conseil central s'est engagé sur la voie des luttes sociales et politiques. Encore aujourd'hui, nous maintenons cette tradition combative. Ma citation préférée est la suivante : *Le capitalisme, c'est amoral, asocial, apatride, anational, sans aucune espèce de considération humaine. L'essence du capitalisme, c'est la maximisation des profits, tout le monde sait ça.* On peut dire sans se tromper que cette citation est toujours d'actualité.

Dans son allocution d'ouverture du XIV^e congrès du conseil central, en avril 1972, Michel Chartrand affirmait aussi que le capitalisme est plus fort qu'il ne l'a jamais été. Là encore, on peut dire que c'est tout à fait d'actualité.

C'est d'ailleurs dans cette perspective que nous avons développé le thème et les activités du congrès. Ensemble, nous aurons l'occasion de poursuivre notre analyse du système capitalisme, et, surtout de voir comment nous pourrions aller plus loin, *À l'offensive*, pour changer réellement les choses en s'inscrivant dans notre tradition de lutte et de combativité.

Ce sera ma dernière assemblée générale comme présidente du conseil central ce soir. Je veux vous remercier pour toutes les luttes que vous menez et que nous menons ensemble. Le conseil central est une grande force collective ! Vive le conseil central !

Solidarité ! »

2. APPEL DES ÉLU-ES

Bertrand fait l'appel des membres de l'exécutif et du conseil syndical.

Comité exécutif

- ☒ Dominique Daigneault, présidente
- ☒ Bertrand Guibord, secrétaire général
- ☒ Chantal Ide, vice-présidente
- ☒ Arianne Carmel Pelosse, 2^e vice-présidente
- ☒ Rama Diallo, trésorière

Conseil syndical

- ☒ Nancy Turgeon, responsable du comité éducation
- ☐ ~~Martin Renaud, responsable du comité droit au travail~~
- ☒ Chantal Morin, responsable du comité de la condition féminine
- ☒ Anne Joëlle Galipeau, responsable du CASS
- ☒ Diane Niyonshima, responsable du comité solidarité internationale
- ☒ Donald Picotte, responsable du comité LGBT+
- ☒ Godefroy Borduas, responsable du comité jeunes
- ☒ Jonathan Grenier, responsable du front de lutte en santé et services sociaux
- ☒ Pierre Olivier Parent, responsable du comité environnement
- ☐ ~~Hippolyte Hardley, responsable du comité immigration et relations interculturelles~~

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot d'ouverture de la présidente (10 min.)
2. Appel des élu-es (2 min.)
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour (2 min., décision)
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 5 mars (2 min., décision)
5. Admission des visiteuses et des visiteurs (2 min., décision)
6. Accréditation des nouvelles et nouveaux délégué-es (5 min., décision)
7. Affiliation des nouveaux syndicats (5 min., décision)
8. Conflits et mobilisations (45 min., information)
9. PL-89 : enjeux et mobilisation (30 min., décision)
10. 39^e congrès du CCMM–CSN (60 min., information et décision)
 - Propositions de recommandations et de modifications aux statuts et règlements
 - Révision de la *Politique d'aide financière aux petits syndicats pour le congrès*
11. 28 avril, Journée de commémoration des travailleuses et travailleurs décédés ou blessés au travail (5 min., information)
12. 1^{er} mai, Journée internationale des travailleuses et travailleurs (10 min., information)
13. Agenda militant
 - 28 mars 2025 : [Manifestation pour le financement du transport collectif de Mères au front, 13 h, parc Préfontaine,](#)
 - 12 avril 2025 : [Manifestation de « Ma place au travail », 10 h à midi, parc Lahaie](#)
 - 12 avril 2025 : Assemblée ouvrière du CIMM : l'austérité en éducation, 13 h, salle multi de la CSN
 - 26 avril 2025 : [Manifestation du Jour de la Terre, 13 h, place des Festivals](#)
 - 28 avril 2025 : [Journée de commémoration des travailleuses et travailleurs morts ou blessés au travail](#)
 - 1^{er} mai 2025 : [Manifestation de la Journée internationale des travailleuses et travailleurs, 17 h 30, parc Lalancette](#)
 - 5 au 9 mai 2025 : Congrès du CCMM–CSN
 - 24 mai 2025 : [Sommet citoyen de Prenons la Ville, 9 h, salle multi de la CSN](#)
14. Divers
15. Fin de la rencontre.

**Il est proposé par Armando Rafaël
Appuyé de Mélissa Paul**

Que l'on adopte l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 MARS 2025

Il est proposé par Daniel Leduc
Appuyé de Michèle Delsemme

Que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du 5 mars 2025 tel que présenté.

ADOPTÉ

5. ADMISSION DES VISITEUSES ET DES VISITEURS

Il est proposé par Jonathan Grenier
Appuyé de Emmanuelle Gileau

Que l'on admette les visiteuses et les visiteurs.

ADOPTÉ

6. ACCRÉDITATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX DÉLÉGUÉ-ES

Roger Davidson du comité des lettres de créance présente la liste des nouvelles et nouveaux délégués.

Il est proposé Roger Davidson
Appuyé de René Rochon

Que l'on accrédite les nouvelles et nouveaux délégué-es suivants :

01-09-003 Syndicat de la construction de Montréal	
Andréa Craciunescu	Officiel
03-09-005 Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep Montmorency	
Ève Dubois-Bergeron	Officiel
08-09-148 Syndicat des travailleuses(eurs) des centres de la petite enfance de Montréal et Laval - CSN	
Isabelle Cyrenne	Officiel
Mélanie Camiré	Officiel
Cassandra D'Anjou	Substituts
Sabrina Poirier	Officiel

ADOPTÉ

7. AFFILIATION DES NOUVEAUX SYNDICATS

Bertrand Guibord fait la présentation des nouveaux syndicats affiliés.

1-ASSOCIATION DES ÉTUDIANT-E-S DIPLÔMÉ-E-S EMPLOYÉ-E-S DE MCGILL/ASSOCIATION OF GRADUATE STUDENTS EMPLOYED AT MCGILL

Section Centre de communication écrite de McGill/McGill Writing Center

Ayant des titres d'emplois et des tâches similaires à de nombreux salarié-es couverts par l'une ou l'autre des trois unités d'accréditations d'AGSEM, les travailleurs et travailleuses du Centre de communication écrite de McGill souhaitaient obtenir des conditions de travail et salariale similaires à leurs pairs.

Ce syndicat demeura affilié à la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec, au Conseil central du Montréal Métropolitain et à la Confédération des syndicats nationaux.

Nombre de salarié-es : 25

Accrédité le : 16 janvier 2025

2-SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES(EURS) DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE DE MONTRÉAL ET LAVAL – CSN-CENTRE DE LA PETITE ENFANCE DU CENTRE-VILLE

Les travailleuses de l'installation Place Ville-Marie du CPE du centre-ville ont rejoint les rangs de la CSN comme leurs collègues de l'installation *1000 pattes* qui étaient membres depuis plusieurs années. La cuisine de ce CPE a été récemment mise en sous-traitance. En plus d'une diminution marquée de la qualité des repas, ce changement ajoute une quantité importante de tâches pour les travailleuses. Comme dans beaucoup de CPE non syndiqués, il n'y a pas de définitions de tâches et elles ne peuvent plus se consacrer à 100 % à leur mission première qui est d'être avec les enfants. Parmi les nombreuses raisons qui ont mené à la syndicalisation, on retrouve aussi un traitement inégal et arbitraire de la part de l'employeur ainsi qu'un besoin des services CSN pour la santé et la sécurité.

Ce nouveau syndicat sera affilié à la Fédération de la santé et des services sociaux au Conseil central du Montréal métropolitain et à la Confédération des syndicats nationaux.

Nombre de salarié-es : 15

Accrédité le : 7 mars 2025

3-SYNDICAT DES EMPLOYÉ-ES DE LA RESTAURATION – CSN-EMPLOYEUR : 9386-0914 QUÉBEC INC./RESTAURANT VESTA

C'est avec beaucoup de fierté que nous vous annonçons que le Syndicat des employé-es de la restauration CSN accueille officiellement une nouvelle section syndicale !

Ce sont 9 travailleuses et travailleurs (serveurs, commis et aide-cuisiniers) qui ont fait le choix de se syndiquer afin d'obtenir davantage de respect et améliorer leurs conditions de travail. Leur engagement témoigne d'un désir profond de se faire entendre et de se donner collectivement les moyens de faire une différence dans leur milieu.

Ce nouveau syndicat sera affilié à la Fédération du commerce, au Conseil central du Montréal métropolitain et à la Confédération des syndicats nationaux.

Nombre de salarié-es : 9

Accrédité le : 5 mars 2025

Il est proposé Claudine Léveillé

Appuyé de Kiersten Van Vliet

Que le CCMM–CSN affine le syndicat suivant :

1-ASSOCIATION DES ÉTUDIANT-E-S DIPLÔMÉ-E-S EMPLOYÉ-E-S DE MCGILL/ASSOCIATION OF GRADUATE STUDENTS EMPLOYED AT MCGILL, SECTION CENTRE DE COMMUNICATION ECRITE DE MCGILL/MCGILL WRITING CENTER

2-SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES(EURS) DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE DE MONTRÉAL ET LAVAL – CSN, SECTION CENTRE DE LA PETITE ENFANCE DU CENTRE-VILLE

3-SYNDICAT DES EMPLOYÉ-ES DE LA RESTAURATION – CSN, SECTION 9386-0914 QUÉBEC INC./RESTAURANT VESTA

ADOPTÉ

8. CONFLITS ET MOBILISATIONS

La présidente de l'assemblée invite les membres des syndicats à venir parler de leur conflit.

Véronique Hivon et Anne-Joëlle Galipeau font le point sur les négociations dans les Centres de la petite enfance. Le syndicat est maintenant sans contrat de travail depuis deux ans. Depuis ce temps, de nombreuses actions ont été organisées, dont notamment le dépôt d'une pétition comptant plus de 20 000 signataires. La CSN représente 80 % des travailleuses en CPE au Québec.

Une journée de grève a eu lieu aujourd'hui, et sera suivie de deux autres journées demain et vendredi. Après celles-ci, huit journées de grève auront été tenues. Un mandat de grève pouvant aller jusqu'à la grève générale illimitée a été adopté à 86 % dans les dernières semaines.

La mobilisation a fonctionné : après l'annonce du nouveau mandat de grève, la partie patronale a effectué un nouveau dépôt. Malheureusement, celui-ci n'est pas à la hauteur des attentes des travailleuses en CPE, qui ont bien l'intention de poursuivre la mobilisation.

Les délégué-es témoignent de leur solidarité et de leur respect pour le travail effectué par les membres du STCPEML-CSN.

Il est proposé par Jeannette Olmos

Appuyé de Patrick St-Pierre

Que le CCMM–CSN et ses syndicats affiliés continuent d'appuyer les travailleuses du STCEPML-CSN.

ADOPTÉ

André Julien parle des négociations de l'Intersyndicale de la RIO. Une journée de grève a eu lieu lundi dernier. On y soulignait un double anniversaire : deux ans sans convention collective, ainsi que la réouverture du Centre sportif du Parc Olympique après une fermeture en raison d'un incendie.

L'entente sur les clauses normatives est intervenue en juin 2023. Depuis ce temps-là, les travailleuses et travailleurs sont en attente d'un règlement satisfaisant sur le salarial. Ils s'attendaient à recevoir une proposition patronale correspondant aux augmentations offertes au secteur public, comme habituellement. Or, après plusieurs mois, les patrons ont offert 12,4 % sur 4 ans et ont exigé des reculs sur l'entente normative pour offrir plus.

Les votes de grève ont été acceptés à 100 % par deux des cinq syndicats de l'Intersyndicale ; les autres les ont acceptés à plus de 90 %. Après la première journée de grève, les patrons ont annoncé qu'ils allaient faire une nouvelle offre salariale bonifiée. Une journée de négociation est prévue lundi prochain.

**Il est proposé par Chantal Morin
Appuyé de Donald Picotte**

Que le CCMM–CSN poursuive son appui à la lutte des syndicats du Parc Olympique et invite ses syndicats affiliés à faire de même.

ADOPTÉ

L'exécutif fait rapidement le point sur les luttes en cours à l'Hôtel Reine Elizabeth–CSN, chez Demix Lasalle-Longueuil–CSN et dans les librairies Renaud-Bray de la région de Québec. On souligne l'importance de contribuer à la campagne du 50 \$ en appui aux syndicats en lutte.

9. PL-89 : ENJEUX ET MOBILISATION

Chantal Ide présente un portrait des enjeux en lien avec le projet de loi 89, récemment déposé par le ministre du Travail, Jean Boulet. Celui-ci vise à limiter le droit de grève lors des conflits de travail, sous prétexte de tenir compte des prétendus « besoins de la population ». L'ensemble du projet de loi est une attaque frontale et brutale aux droits des travailleuses et des travailleurs sous de faux motifs. Il est d'ailleurs ironique que le gouvernement invoque aussi la sécurité environnementale de la population, alors même qu'il adopte des lois sous bâillon qui menacent des municipalités entières.

Le rythme des travaux est beaucoup plus rapide que ce que nous avons prévu : il est possible que la lecture article par article commence dès demain, ce qui signifie que l'adoption pourrait arriver très rapidement.

Le CCMM–CSN entend dénoncer haut et fort ce projet de loi et en exiger le retrait : il propose à cet effet, la mise en place d'un comité d'action ad hoc contre PL-89.

Proposition de lutte contre PL-89

Considérant le dépôt du projet de loi 89 par le ministre du Travail ;

Considérant les résolutions adoptées par la CSN pour lutter contre ce projet de loi ;

Considérant l'urgence de la situation ;

Considérant la nécessité de l'unité syndicale dans cette lutte;

**Il est proposé par Félix Sylvestre
Appuyé de Anne-Sophie Bélanger**

Que le CCMM–CSN crée un comité d'action ad hoc contre PL-89 ;

Que le CCMM–CSN développe un plan d'action pour lutter contre le projet de loi 89, avec l'appui du comité ad hoc et les autres comités ;

Que le CCMM–CSN informe ses syndicats affiliés des répercussions possibles d'une telle loi ;

Que le CCMM–CSN s'engage activement dans la lutte contre le PL-89, notamment en participant aux actions des organisations syndicales et de la société civile contre PL-89 et invite ses syndicats affiliés à faire de même ;

Que le CCMM–CSN continue la lutte en intensifiant les moyens de pression advenant l'adoption du projet de loi.

**Il est proposé par Philippe Soucy
Appuyé de Nancy Wallace**

D'ajouter :

Que le CCMM invite ses syndicats affiliés à faire un déploiement de bannière la semaine du 20 avril.

ADOPTÉ

Que le CCMM organise une action de perturbation économique durant la semaine du 27 avril.

REJETÉ

Que le CCMM invite ses syndicats affiliés à organiser des actions locales le 1^{er} mai, Journée internationale des travailleurs et travailleuses.

REJETÉ

**Il est proposé par Bertrand Guibord
Appuyé de Félix Sylvestre**

De scinder la proposition en trois parties.

ADOPTÉ

10. 39^E CONGRÈS DU CCMM–CSN

Bertrand Guibord fait un résumé des principaux points qui seront présentés au prochain congrès et présente les *Propositions de recommandations et de modifications aux statuts et règlements* qui seront soumises aux délégué-es lors du 39^e congrès. Les délégué-es posent des questions de clarification, auxquelles l'exécutif répond.

Bertrand rappelle que la date limite pour l'inscription des délégations au 39^e congrès est le 20 avril et invite chaleureusement les syndicats à la respecter afin de faciliter le travail de l'équipe de salarié-es du conseil central lors du congrès.

Les documents sont projetés devant l'assemblée.

Il est proposé par Michèle Delsemme
Appuyé de Alexandre Maelin-Boily

De prolonger la rencontre jusqu'à 22 h.

ADOPTÉ

Il est proposé par François Fillion-Girard
Appuyé de Mickaël Bourque

De recevoir le rapport.

ADOPTÉ

Rama présente le projet de révision de la *Politique d'aide financière aux petits syndicats pour le congrès*.

Il est proposé par Corine Gagnon-Tremblay
Appuyé de Chantal Morin

D'adopter la *Politique d'aide financière aux petits syndicats pour le congrès* telle que révisée.

ADOPTÉ

11. 28 AVRIL - JOURNÉE DE COMMÉMORATION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DÉCÉDÉS OU BLESSÉS AU TRAVAIL

Xavier Héroux fait la présentation. Il annonce les différentes activités qui se dérouleront dans le cadre de cette journée de commémoration. Les syndicats sont invités à tenir une minute de silence dans leur milieu de travail le 28 avril et à participer aux actions régionales.

Santé et la sécurité au travail au Québec — Des bonnes lois, mauvaises exécutions.

« Aujourd'hui, je vais pour présenter quelques événements, essayez de déceler des *patterns*.

1884 — Un député présente une loi pour obliger les patrons à indemniser les travailleurs. Le procureur général de l'époque (ministre de la Justice) n'en veut pas, il y a déjà trop de lois du travail au Québec !¹

Le législatif propose, l'exécutif refuse.

1885 — Dès l'année d'après, il semble qu'il y ait un changement d'idée parce que c'est l'acte des manufactures qui est adopté et qui amène les premières normes de sécurité, de salubrité et d'aération

¹ https://www.irsst.qc.ca/media/magazines/V23_01/46-47.pdf

dans les usines. En outre, pour nommer les 3 inspecteurs pour toute la province, ça va prendre pas 1, pas 2, mais 3 ans !² On voit que c'est vraiment une énorme priorité.

On fait un saut dans le temps, les grandes grèves des années 1940-50 vont avoir un impact sur l'inconscient collectif, mais c'est seulement en 1979 avec l'adoption de la loi sur la santé et la sécurité du travail que l'on voit une organisation légale de la prévention.

On parle alors enfin d'élimination des dangers à la source et de participation active des employeurs et des travailleurs à la prévention des accidents et des maladies.

On parle de prévention, mais on ne se donne pas vraiment les moyens d'en faire pour les groupes prioritaires 4-5-6 qui regroupe la majorité des travailleuses et des travailleurs parce que, le conseil des ministres a bloqué son application.

Retournons dans le présent, nous avons une loi qui amène des choses excellentes pour la prévention, qui fait passer l'identification des risques à la charge des employeurs, mais par les travailleuses et les travailleurs. Mais, grand étonnement, l'adoption du projet de règlement final est bloquée où ? Ben oui, au conseil des ministres, vous avez suivi les dernières AG !

Mais vous commencez peut-être à comprendre le *pattern*, ce *pattern* que je vais appeler : *Bonne loi, mauvaise exécution*.

Le 28 avril, c'est la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs décédés ou blessés au travail, nous n'avons pas encore les données liées aux accidents de 2024.

En revanche, ce que nous savons, c'est que le nombre d'accidents de travail ne risque pas de baisser si le gouvernement continue d'être de mauvaise foi au sujet de la prévention.

De la mauvaise foi, que ce soit en retardant l'application des mesures permanentes de préventions ou en voulant retirer des centaines de milliers de travailleuses et travailleurs de ces mesures de préventions.

C'est **inacceptable** qu'environ 200 travailleuses et travailleurs meurent chaque année au travail. Pour ajouter l'insulte à l'injure, de 2006 et 2023, le nombre de dossiers suspendus ou refusés à la CNESST est passé de 14 % à 22 %.

Qu'est-ce qu'on fait contre cette mauvaise foi ? Ce que le syndicalisme doit toujours faire !

Continuer la lutte pour, pas seulement pour que les lois soient meilleures, mais pour que leurs exécutions soient elles aussi meilleures. Parce qu'on le connaît le *pattern* et ils ne nous auront pas sur les détails.

Le 28 avril, on vous invite à tenir une minute de silence dans vos syndicats et à rejoindre le Comité d'Action Santé-sécurité à 15 h devant les bureaux de la CNESST sur Bleury pour la minute d'indignation. »

² Idem

Il est proposé par Maxime-Jonathan Beaudet
Appuyé par Adam Bergeron

De recevoir le rapport.

ADOPTÉ

12. 1^{ER} MAI, JOURNÉE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS
Bertrand Guibord nous fait un résumé des actions qui se teindront durant cette journée.

Il est proposé par Godefroy Borduas
Appuyé par Xavier Héroux

De recevoir le rapport.

ADOPTÉ

13. AGENDA MILITANT

- 12 avril 2025 : [Manifestation de « Ma place au travail », 10 h à midi, parc Lahaie](#)
12 avril 2025 : Assemblée ouvrière du CIMM : l'austérité en éducation, 13 h, salle multi de la CSN
26 avril 2025 : [Manifestation du Jour de la Terre, 13 h place des Festivals](#)
28 avril 2025 : [Journée de commémoration des travailleuses et travailleurs morts ou blessés au travail](#)
1^{er} mai 2025 : [Manifestation de la Journée internationale des travailleuses et travailleurs, 17 h 30, parc Lalancette](#)
5 au 9 mai 2025 : Congrès du CCMM–CSN
24 mai 2025 : [Sommet citoyen de Prenons la Ville, 9 h, salle multi de la CSN](#)

14. DIVERS

15. FIN DE LA RENCONTRE

Il est proposé par Godefroy Borduas
Appuyé de Donald Picotte

De lever l'assemblée à 22 h

ADOPTÉ

Nombre AGO : 76	Nombre de délégués hommes : 37
Nombre AGS : 2	Nombre de délégués autres : 3
Total délégué-es : 78	Non indiqué : 1
Nombre de déléguées femmes : 37	(101 participant-es en incluant les salarié-es, les visiteuses et visiteurs, et les invité-es)